



ASL06  
94, chemin du Val de Cagne  
06200 Cagnes sur Mer  
09 81 62 09 94 / 06 10 73 39 58

## ESPACE JEUNES

Lieu dit du Mont Gros Route de Saint Laurent  
06610 La Gaude  
04 92 11 02 99  
Email : [espacejeune@asl06.fr](mailto:espacejeune@asl06.fr)

### Règlement intérieur de l'Espace Jeunes

1. L'Espace Jeunes est ouvert aux adolescents **de 11 à 17 ans** (ayant 11 ans au cours de l'année 2011). Les jeunes seront acteurs de cette structure, selon leur volonté et leur implication, sous la responsabilité d'un animateur de l'Espace Jeunes.
2. A ce jour, le nombre de participants est limité à 48 jeunes inscrits dans la journée, (sauf lors des sorties où l'Espace Jeunes est davantage disponible).
3. **L'accès et les activités** de l'accueil sont **réservés aux** jeunes qui sont effectivement **adhérents** de l'association (à jour de la cotisation, avec la feuille d'adhésion signée par les parents).
4. En **période scolaire**, l'Espace Jeunes sera ouvert les Mercredis et samedis de 13h30 à 19h30 et quelques samedis jusqu'à 22h30 sur proposition des 14/17 ans. Pour toute modification d'horaires, les informations seront données directement par l'animateur aux jeunes présents et par affichage devant la salle d'accueil. **Dans le cas de retard en retour de sorties, les parents seront prévenus par téléphone.**
5. **Pendant les vacances scolaires, les 11/13 ans** sont accueillis de **8h30 à 17h30 du lundi au vendredi**. Ils payent un forfait à la journée individualisé. **Les 14/17 ans ont un accès libre** aux activités proposées. Pour autant, **l'inscription aux sorties est obligatoire** pour garantir une place. Le coût de la sortie est minoré et dégressif en fonction des ressources net du foyer. **Les sorties sont payables d'avance, la veille au plus tard.**  
**Dans le cadre de l'accès libre**, aucune responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas d'absence, retard ou départ anticipé du jeune, ou en cas d'absence imprévue de l'animateur. Pour toute information directe, les parents pourront appeler LEMIRE Solweig au **06.10.73.39.58**, ou contacter le secrétariat de l'ASL aux heures d'ouverture.
5. Dans le cas de l'absence d'un jeune normalement inscrit, les parents en seront tenus informés.
6. Certaines **activités complémentaires** pourront être proposées (sorties, séjours), avec un budget propre et des possibilités d'autofinancement.
7. Chaque adhérent ne respectant pas le règlement intérieur et son code de conduite se verra exclu de l'Espace Jeunes
8. Il est strictement interdit de fumer, de consommer tous produits illicites (alcool, drogue...) dans l'enceinte de l'Espace Jeunes sous peine d'exclusion définitive.
9. Un exemplaire de cet imprimé sera retourné immédiatement signé par chaque ado et ses parents, avec la mention « lu et approuvé ».

Fait à la Gaude, le.....

Signatures : (parents et adolescents)

Président : Yves Garric